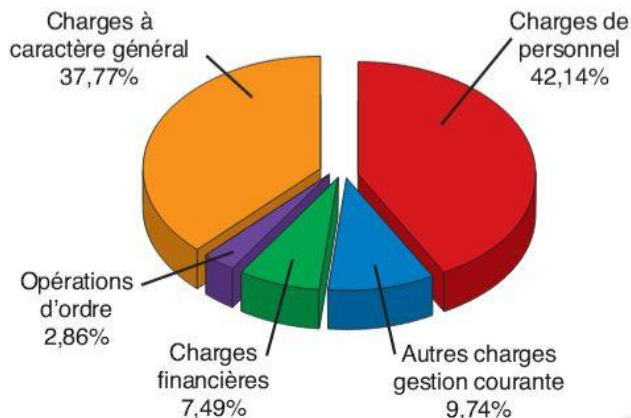


LES RÉSULTATS FINANCIERS 2012

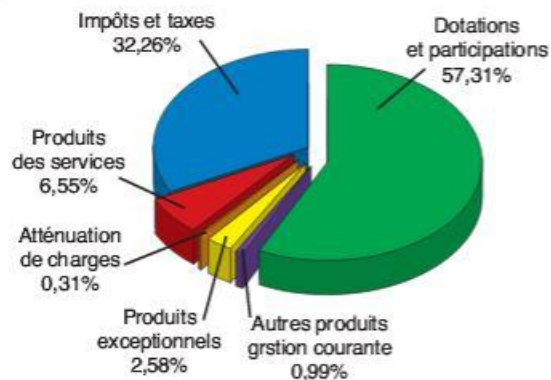
L'exécution budgétaire de l'exercice 2012 se résume comme suit :

- 80% des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement ont été liquidés. Ces dernières sont réparties comme tel :

Dépenses réalisées en 2012 = 2 858 910 €



Recettes réalisées en 2012 = 4 433 315 €

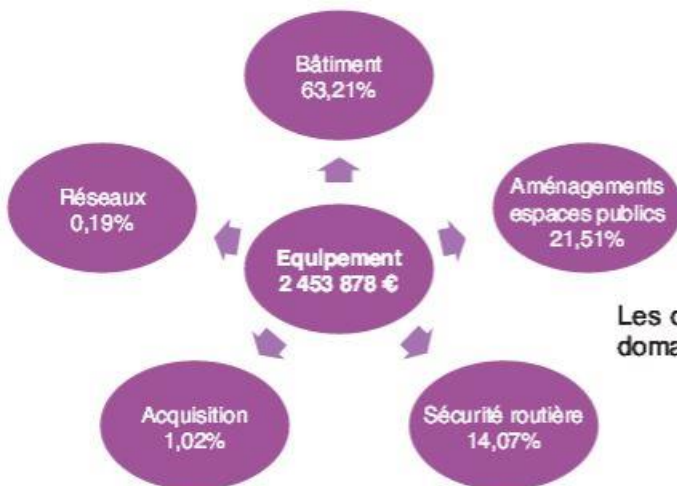
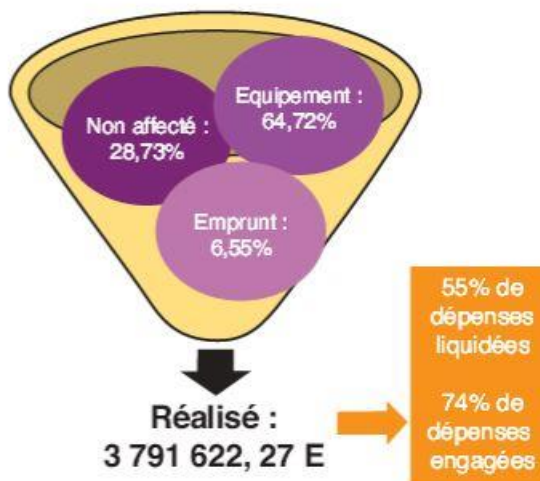


Les recettes de fonctionnement 2012 sont globalement supérieures de 25 % aux prévisions. La raison de ces écarts s'explique principalement par :

- des fonds frontaliers supérieurs,
- un réajustement de subventions du CG74 pour les dépenses de TPG
- la hausse des bases et taux d'imposition.

En matière d'investissement, la majorité des dépenses est consacrée aux dépenses d'équipement, comme le démontre le schéma ci-contre :

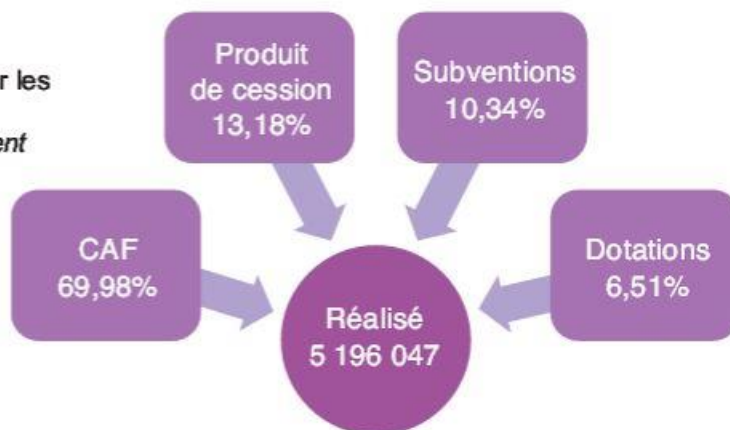
Dépenses



Les dépenses d'équipement concernent les domaines suivants :

Ces dépenses sont financées par les recettes suivantes :

*CAF : Capacité d'Autofinancement

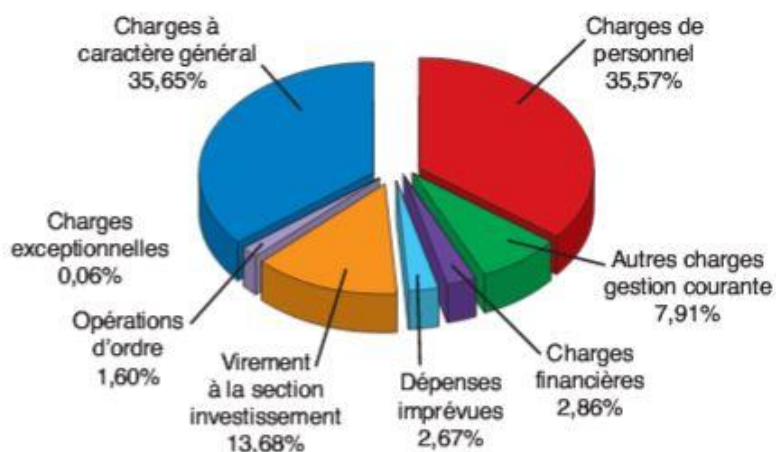


Ainsi, l'exercice 2012 a dégagé un résultat positif cumulé de 1 404 425 € en investissement et de 1 574 405 € en fonctionnement.

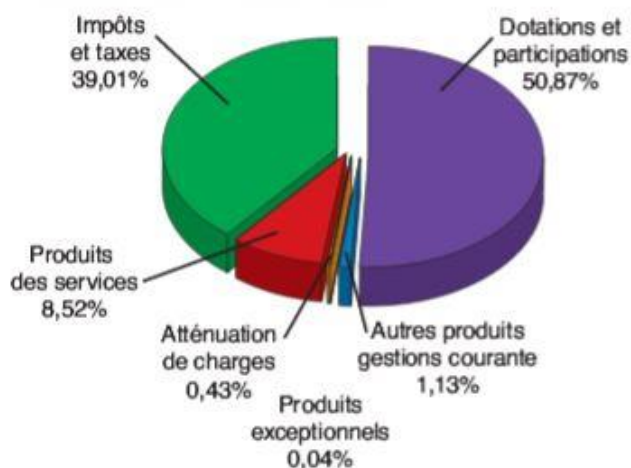
LE BUDGET PRIMITIF 2013

Pour les dépenses de fonctionnement, un effort est consenti pour contenir, à périmètre constant, les charges générales. La recherche d'économie des dépenses est poursuivie, notamment au travers la mise en œuvre de marchés publics ad hoc. Un programme de nettoyage du réseau d'eaux pluviales sera prévu SUR 3 ANS.

Dépenses de fonctionnement = 3 415 200 €



Recettes de fonctionnement = 3 415 200 €



Le budget prévoit en recettes :

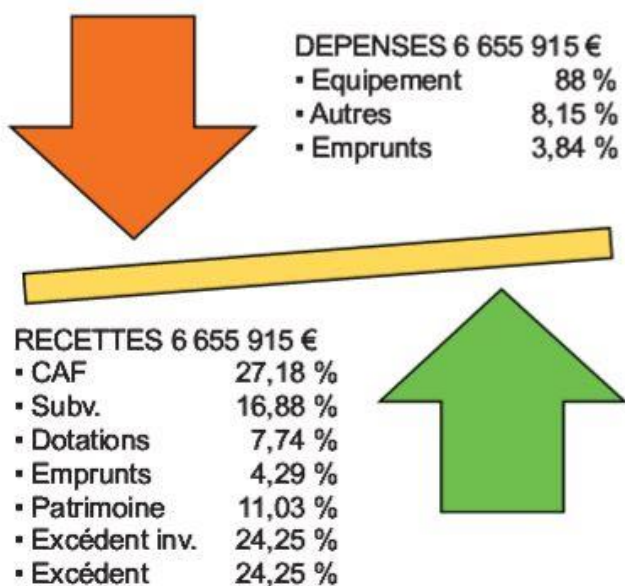
Le gel des dotations de l'Etat décidé par la Loi de Finances 2013

L'augmentation de 1.08 du coefficient de revalorisation des bases, servant au calcul des taxes locales, décidée par la Loi de Finances 2013.

L'augmentation linéaire de 2 % décidée par le Conseil Municipal sur les taux, compte-tenu de la faible pression fiscale, Ainsi, les taux sont fixés à :

- Taxe d'habitation : 9,21 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 13,01 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 60,01 %

Le budget d'investissement voté pour 2013 s'équilibre à hauteur de 6 655 915 € comme tel



Les principaux programmes sont :

Bâtiments :

- Lancement d'une étude avec la SEDHS pour prévoir une réhabilitation et/ou agrandissement de la mairie,
- L'extension du restaurant scolaire,
- Le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe associatif et culturel, avec l'affectation d'une provision pour les travaux,
- La réhabilitation de l'ancien bâtiment des douanes,
- La réalisation d'un auvent devant la porte de l'église.

Equipement :

Une réflexion devra être menée pour remplacer le matériel informatique de l'école élémentaire, qui date de 2004. Du mobilier devra être prévu pour le bâtiment réhabilité.

Cheminements piétons : la réalisation des cheminements piétons pour lesquels une maîtrise d'œuvre est déjà attribuée :

- la route des Plantets,
- la route du Pont de l'Hermance,
- Chablais nord,
- la route des Grangettes

Voie : des crédits sont prévus pour :

- l'aménagement carrefour Mermes-Voirons
- l'extension du parking provisoire et le P+R – RD 1005

Aménagement :

- la 1^{ère} tranche de la zone de loisirs (espace public compris entre les vestiaires, le chapiteau, les tennis et la rue du stade et le parking champ Faviol).